

**FICHE DE CANDIDATURE POUR L'ENTREE
AU POLE ESPOIRS (plus de 12 ans)
AU CENTRE REGIONAL DE DETECTION (moins de 12 ans)
DE PICARDIE DE TENNIS DE TABLE**

POUR LA SAISON 2008 / 2009

à retourner avec les documents annexes pour le **16 mai 2008**
à Claude Thuilliez, 1 ter rue du terrain 80480 Pont de Metz

Madame, Monsieur : _____ , représentant légal de l'enfant :

NOM :	PRENOM :	SEXE : G / F (rayer)
-------	----------	----------------------

Numéro de licence :

❖ **Demande l'inscription de l'enfant :**

❖ **En qualité de (rayer) :** ½ pensionnaire / Interne

❖ **Demande à faire suivre sa candidature** pour le Centre de Ligue Axonais si elle n'est pas retenue au Pôle Espoirs, possible uniquement si l'enfant n'est pas inscrit sur liste Espoirs (rayer) : **OUI / NON**

❖ **Accepte qu'il participe à tous les stages et compétitions auxquels la Fédération Française et la Ligue de Picardie le sélectionneront à compter du 1 juillet 2008 jusqu'au 30 juin 2009.**

A ce jour, les stages connus sont du **2 au 5 juillet et du 25 au 29 août 2008** à Amiens. La suite du calendrier sera connue et communiquée en septembre.

❖ **M'engage en conséquence à :**

- inscrire mon enfant dans l'établissement scolaire Saint-Martin 68 rue Delpech 80000 Amiens et à y régler les frais de scolarité et de pension,
- respecter la réglementation des mutations pour les joueurs des structures fédérales d'entraînement,
- satisfaire les sollicitations de la Ligue et de la Direction Technique Nationale (stages, compétitions...) et respecter le programme sportif déterminé par le responsable du centre,
- régler la participation des familles aux frais de fréquentation du Pôle Espoirs.
- à accepter les règlements du Pôle Espoirs et de l'établissement Saint-Martin.

❖ **Serai présent** à la réunion d'information et de visite organisée le **Vendredi 28 mars 2008 à 14h** au Collège Saint-Martin 68 rue Delpech à Amiens : **OUI / NON**

Suivant les dates, merci d'informer par téléphone de votre présence à cette réunion, Etienne Guicherd (06 81 43 15 75) ou Claude Thuilliez (06 11 42 67 86).

Je soussigné(e), Madame, Monsieur _____ , responsable légal de _____ confirme la candidature et les engagements ci-dessus et autorise l'encadrement du Pôle et des stages à prendre si nécessaire toutes mesures utiles pour une opération chirurgicale d'urgence ou une hospitalisation de l'enfant.

Fait le : _____ **à :** _____

Signature de l'athlète :

Signature des parents :

Faire précéder les signatures de la mention " lu et approuvé "

Cette fiche doit être accompagnée de la suivante et des pièces annexes pour être prise en compte.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

ETAT CIVIL

NOM :

PRENOM :

Club 2007 - 2008 :

Club : 2008 - 2009 :

Date et lieu de naissance de l'athlète :

COLLER ICI
UNE PHOTO
D'IDENTITE

Adresse personnelle :

Téléphone des parents Domicile :

Portable :

Adresse mail :

Profession du père :

, téléphone :

Profession de la mère :

, téléphone :

SITUATION SPORTIVE

❖ CATEGORIE D'AGE 2008 - 2009 :

❖ Volume d'entraînement hebdomadaire moyen pour la saison 2007 / 2008 : heures / semaines.

❖ Nom de l'entraîneur, saison 2007 / 2008 :

Adresse :

téléphone :

❖ Nom de l'entraîneur de club RESPONSABLE DU SUIVI EN COMPETITION, pour la saison 2008 / 2009 :

Adresse :

téléphone :

❖ Meilleurs résultats sportifs obtenus :

Saison 2006 / 2007 :

Critérium Fédéral tour (place et division) : N°1 :

N°2 :

N°3 :

N°4 :

Top régional :

Top de Zone :

Championnat de Picardie (place et division) :

Autres :

Saison 2007 / 2008 :

Critérium Fédéral tour (place et division) : N°1 :

N°2 :

N°3 :

N°4 :

Top régional :

Top de Zone :

Championnat de Picardie (place et division) :

Autres :

SITUATION SCOLAIRE

Nom de l'établissement scolaire fréquenté actuellement :

téléphone :

Adresse :

Avez-vous redoublé certaines classes (rayer) : OUI / NON, lesquelles :

Si oui, pour quelles raisons :

Classe actuelle 2007 / 2008 :

classe probable 2008 / 2009 :

En 6è la L.V.1 est l'anglais, en 4è la L.V.2 est (RAYER) : l'espagnol / l'allemand.

Statut sollicité au Pôle Espoirs (RAYER) : INTERNE 1/2 PENSIONNAIRE

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER :

- ❖ une photo d'identité à coller ci-dessus,
- ❖ photocopies des bulletins scolaires 2006 - 2007 et 2007 - 2008,
- ❖ le règlement ci-joint signé par le candidat et ses parents,
- ❖ photocopie de la page vaccination du carnet de santé : B.C.G.- Néotest - DT Polio et du groupe sanguin - rhésus.

Dossier à retourner avant le Vendredi 16 mai 2008 à : Claude Thuilliez 1 ter rue du terrain 80480 Pont de Metz

🔗 Article 6, LE SUIVI SCOLAIRE.

Le suivi scolaire est assuré par le chef d'établissement. Sur sa décision, tous les moyens adaptés à un suivi scolaire tenant compte de la charge de travail des élèves sportifs peuvent être mis en place :

- ⇒ entretiens individuels,
- ⇒ le carnet de liaison, fiches de liaison,
- ⇒ des séances de soutien. . .

Des études surveillées obligatoires sont organisées chaque soir après le dîner ainsi que le mercredi pour les internes. D'autres études optionnelles ou obligatoires sont mises en place chaque midi après le déjeuner.

🔗 Article 6 bis, LE SUIVI SPORTIF.

Sur décision du responsable sportif, tous les moyens adaptés à un suivi sportif tenant compte de la charge de travail des élèves sportifs peuvent être mis en place :

- ⇒ entretiens individuels,
- ⇒ le carnet de liaison, fiches de liaison,
- ⇒ des séances de soutien . . .

🔗 Article 6 ter, COMPORTEMENT.

Le comportement de l'enfant dans tous les instants et lieux devra être irréprochable. En cas de fautes graves ou répétées, le renvoi pourra être prononcé. En ce cas, le budget prévisionnel de la structure tenant compte de son effectif, la participation aux frais de fonctionnement dû par la famille restera exigible.

🔗 Article 7, SUIVI MEDICAL.

Les élèves doivent satisfaire le suivi médical mis en place. Son contenu est défini par le Ministère de la Jeunesse et des Sports et s'impose donc à chacun. Il se veut préventif et permet d'informer les familles des éventuelles suites à donner.

Les parents ACCEPTENT :

- ⇒ l'intervention d'un psychologue pour évaluation du profil de l'enfant,
- ⇒ les prélèvements sanguins que le médecin responsable pourrait prescrire dans le cadre du suivi médical de l'enfant.
- ⇒ d'organiser les examens spécialisés (dentaires, cardiaque...) sollicités dans le cadres des directives du Ministère des sports.

⇒ La Ligue de Picardie, la direction régionale jeunesse et sports, la fédération française de tennis de table prennent en charge ce suivi médical. Les éventuelles prescriptions sont ensuite prises en charge dans le cadre de l'assurance maladie familiale.

⇒ L'établissement dispose d'une infirmerie. Le médecin scolaire ou le médecin référent de la structure Tennis de Table ou de l'établissement peuvent intervenir en cas de nécessité. Si possible, avec l'accord des parents, des soins pourront être organisés dans le cadre de la structure.

⇒ Les parents doivent fournir toutes les informations médicales relatives aux soins ou traitements que suivent les enfants. Les médicaments étant interdits dans les chambres d'internat, ils seront remis aux infirmières de l'établissement scolaire ou de l'internat qui veilleront au suivi.

Les parents acceptent qu'en cas d'urgence, les responsables fassent appel à SOS médecin ou transfèrent l'enfant au Centre Hospitalier, service des urgences pédiatriques.

🔗 Article 8, L'EQUIPEMENT.

Le matériel individuel nécessaire à l'entraînement est à la charge financière des parents.

- ⇒ L'entraîneur est en mesure de décider du matériel devant être utilisé par les enfants.
- ⇒ La Ligue de Picardie fournit le matériel collectif.
- ⇒ Dans la mesure de ses moyens, la Ligue de Picardie peut fournir des matériaux d'entraînement ainsi qu'un équipement (partiel ou complet) aux joueurs du Pôle Espoirs.

🔗 Article 9, LES DEPLACEMENTS.

Les entraînements sont organisés dans la salle Albéric Labaume, 304 rue Gaultier de Rumilly à Amiens ou au sein de l'établissement scolaire.

⇒ Les déplacements se font en groupe et sont encadrés par le personnel de l'établissement ou de la Ligue de Picardie.

⇒ Afin de faciliter certains déplacements exceptionnels, les parents peuvent être sollicités pour accepter que leur enfant se déplace seul. Cela fera l'objet d'une autorisation spécifique.

⇒ Pour diverses nécessités, les entraînements peuvent être annulés ou organisés dans un autre lieu. Dans ce cas, les parents des enfants demi-pensionnaires seront avertis par un message écrit et remis aux enfants avant le changement. Sauf avis signifié par les parents, ces enfants se rendront ou seront libérés aux lieux et horaires indiqués sous la responsabilité des parents.

Les parents autorisent le transport de leur enfant par véhicule dans le cadre des sorties, des déplacements pour les visites médicales ou autres initiatives relatives au fonctionnement du Pôle.

🔗 Article 9 bis, LES SORTIES.

Des échanges avec diverses structures d'entraînement peuvent être organisés. Suivant les frais d'organisation, une participation financière peut être demandée aux familles.

Suivant les possibilités, des promenades, des sorties pourront être organisées. Ces activités pourront se dérouler le mercredi après-midi en particulier et plus rarement le soir dans le cadre d'actions organisées par l'internat.

Les parents AUTORISENT leur enfant à participer à d'éventuelles sorties piscine. Si oui, il possédera un bonnet de baignade et un slip de bain, bermudas et shorts étant interdits.

🔗 Article 10, L'ACTIVITE PONGISTE FEDERALE.

Les joueurs sont licenciés dans une association picarde affiliée à la Fédération Française de Tennis de Table (F.F.T.T.) afin de participer aux compétitions fédérales.

La Ligue de Picardie souhaite que les joueurs restent fidèles à leur association d'origine. Un projet de mutation ne doit servir qu'un réel besoin d'évolution sportif si un club ne répond plus aux besoins de progression d'un joueur.

Les joueurs participent obligatoirement au Critérium Fédéral organisé par la F.F.T.T. Ainsi qu'à toutes les compétitions (TOP, finales, . . .) ou stages pour lesquels une instance fédérale les sélectionne.

En cas de force majeure, le calendrier des stages et des compétitions pourra être individualisé par le responsable sportif du Pôle qui évalue les besoins de récupération des athlètes.

Au début de chaque saison sportive, le responsable sportif fournira aux familles le calendrier des compétitions et stages concernant les joueurs du Pôle. De cette manière, les parents s'engagent à rendre disponible leur enfant aux dates indiquées.

Les dirigeants de leur association informeront des autres épreuves auxquelles le joueur pourrait éventuellement participer.

Le responsable sportif de la structure peut intervenir auprès des responsables de clubs et de Comités Départementaux pour élaborer un programme de compétitions favorable à la progression du joueur.

⇒ Afin de ménager des temps de repos et d'activités, le responsable sportif peut interdire ou imposer la participation à certaines épreuves.

Seul le responsable du Pôle peut autoriser ou non un BENJAMIN ou MINIME 1^{ère} année à participer à une épreuve seniors En règle générale, afin de privilégier un travail de qualité à long terme, les joueurs du Pôle disputeront le moins d'épreuves possible.

LES DECISIONS DU RESPONSABLE DU POLE S'IMPOSENT A TOUTE AUTRE. DANS LE CAS CONTRAIRE, LA LIGUE POURRAIT REVENIR SUR LES AIDES FINANCIERES ACCORDEES.

